

PUBLIC REDACTED VERSION OF ANNEX 4
(ICC-01/05-01/08-2441-CONF-EXP-ANX4)

From: [mailto:]
Sent: 02 August 2012 12:57
To: ; OTR Counsel Support Section;
Subject: ;
 Rémunérations des témoins -Expert Approuvés par la Chambre par sa décision du 6
 Juillet 2012(2242-Conf-Exp-AnxA)

Cher CSS,

Par la décision de la Chambre de Première Instance III du 6 Juillet 2012, dont
 référence est: ICC-01/05-01/08-2242-Conf-Exp-AnxA, la comparution du [REDACTED]
 [REDACTED] et de Mr [REDACTED]
 [REDACTED] a été approuvé par la Chambre et leurs rapports respectifs
 ont été divulgués le 13 juillet 2012 conformément à l'ordonnance précitée de la
 Chambre de Première Instance III.

La Défense vous prie de bien vouloir prendre acte que le [REDACTED]
 a consenti à effectuer l'analyse et les recherches que lui a été demandées
 moyennant paiement de [REDACTED] ; et Mr [REDACTED] a consenti à effectuer les
 recherches et expertise qui lui a été demandées moyennant paiement de [REDACTED]

Prière de trouver ci-joint des documents relatifs aux témoins susmentionnés

Cordialement,

Maître [REDACTED]

site internet [REDACTED]

Avocat au barreau de Bruxelles
 Conseil à la Cour Pénale Internationale
 Avocat près la Cour d'appel de Lubumbashi/RDC

gsm + 32
 tél + 32
 fax + 32

--- En date de : **Mar 26.6.12**, [REDACTED] [REDACTED] a
 écrit :

De: [REDACTED]
 Objet: Désignation du témoin - [REDACTED]
 À:

, "OTR Counsel Support Section" <CSS@icc-

cpi.int>

Cc: [REDACTED] <[REDACTED]>

Date: Mardi 26 juin 2012, 17h19

Cher [REDACTED],

Sur demande du Conseil Principal, je vous prie de trouver ci-joint les documents relatifs à la désignation du Général [REDACTED] comme témoin- [REDACTED] devant intervenir pour le compte de la Défense.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ICC-CPI

The Hague/Netherlands

Tél: +

Mob: +

"This message contains information that may be privileged or confidential and is the property of the International Criminal Court. It is intended only for the person to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, you are not authorized by the owner of the information to read, print, retain copy, disseminate, distribute, or use this message or any part hereof. If you receive this message in error, please notify the sender immediately and delete this message all copies hereof"

« Les informations contenues dans ce message peuvent être confidentielles ou soumises au secret professionnel et elles sont la propriété de la Cour pénale internationale. Ce message n'est destiné qu'à la personne à laquelle il est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire voulu, le propriétaire des informations ne vous autorise pas à lire, imprimer, copier, diffuser, distribuer ou utiliser ce message, pas même en partie. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez prévenir l'expéditeur immédiatement et effacer ce message et toutes les copies qui en auraient été faites. »